



Déclaration liminaire

GT FRONTEX

8 décembre 2017

Vous nous convoquez aujourd'hui sur le retour d'expérience des missions FRONTEX auxquelles la douane participe. Pour le SNAD CGT il était temps de faire en effet une restitution de celles-ci, tant pour les agents qui les exercent, que pour les causes qui amènent la DGDDI à participer à des opérations hors « cœur de métier »

On peut dire qu'il était temps, tellement nous attendions votre engagement au groupe de travail du 1^{er} Octobre 2015 à faire cette restitution au cours du 1^{er} semestre 2016... Juste 18 mois de retard on est large non ?

Tout d'abord notre syndicat n'a jamais été muet sur ce sujet. D'abord en dénonçant l'opération en Grèce où la DGDDI cherchait 80 volontaires pour renforcer la frontière Gréco-Turque en tant que préposés à (je cite) « l'escorte d'étrangers en situation irrégulière au départ de la mer Égée à destination de la Turquie » selon les termes de la note du 1^{er} avril 2016. Quand on connaît le traité signé entre l'Union Européenne et la Turquie et ses conséquences en matière de droits de l'homme, il nous a paru plus qu'indispensable, en tant qu'organisation syndicale, de s'opposer dans un premier temps, puis d'alerter dans un deuxième temps, cette dérive de missions traditionnelles en missions policières.

De plus, demander à des fonctionnaires français d'aller remplacer leurs collègues grecs, alors que les politiques d'austérité organisées par l'UE contre ce pays, ont presque entièrement liquidé des parties entières de l'administration grecque, cela relève pour nous du pur cynisme.

Notre secrétaire générale est aussi intervenue plusieurs fois avec nos collègues marins pour que la mission en mer des patrouilleurs et gardes-côtes, soient encadrées socialement pour les personnels navigants. Dans le cadre de la surveillance maritime, nos collègues sont engagés dans des opérations de secours permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines en Méditerranée. Ces opérations sont importantes car elles répondent au droit international d'entraide en mer.

Pour autant elles doivent se faire dans le respect des droits et garanties des agent.e.s de la DGDDI engagé.e.s dans cette mission, par des formations de secours adaptées, une aide psychologique et la présence d'un infirmier à bord.

Pour nous, ces missions au profit de l'agence supranationale FRONTEX, ne doivent pas détourner notre administration des ses prérogatives en matière de contrôles, à savoir le contrôle économique et fiscal des marchandises et des capitaux.

Si nous reconnaissons et saluons le travail de nos collègues marins en mer, lors des missions POSEIDON et TRITON, par leur aide apportée aux populations fuyant, pour la plupart l'innommable, nous ne pouvons par contre, rentrer avec vous dans un dialogue de gestion sur la question des contrôles terrestres initiés par FRONTEX.

En effet, la présence de la douane, dans le dispositif du nouveau règlement, prévoyant une réserve rapide d'intervention terrestre dans toute l'Union Européenne, est pour nous un point d'étape dans un remaniement complet de notre métier vers un corps unique à terme de gardes-frontières français. C'est en tous cas, ce que prévoit l'une des propositions de la commission d'enquête parlementaire d'avril 2017 dont s'est inspiré, en partie, notre nouveau président de la république lors de sa campagne présidentielle.

Ces mesures ne peuvent laisser aucun douanier indifférent. Il est urgent de redonner du sens à notre action et repenser notre métier en profondeur alors que les contrôles économiques et fiscaux de notre administration sont sans cesse remis en cause. Ce qui donne lieu à de nombreuses fermetures de services.

Il en est de même de la protection de nos concitoyens sur tout le territoire du fait de la disparition d'un grand nombre d'unités de surveillance. Nous n'avons pas l'impression en lisant les décisions du plan stratégique douanier que cette situation va s'arranger, au contraire !

De plus, la question de la doctrine d'emploi pour ce type de missions n'est même pas communiquée par la direction générale, ainsi que la formation adaptée au volant de ces 40 volontaires.

Aujourd'hui le constat est là, quelques 10000 migrants se trouvent bloqués en Bulgarie, du fait de la politique de rejet de son plus proche voisin la Hongrie. Des hautes clôtures barbelées couvrent une partie de son territoire. Cette situation amène, selon de nombreuses associations humanitaires, à une politique d'expulsion et d'enfermement qui se banalise, tant en mer, que sur terre. La responsabilité de FRONTEX est posée dans ces dérives. La question se pose de plus en plus de son action au regard de ses obligations de respect des droits fondamentaux inscrites dans son nouveau mandat depuis 2011.

Si notre monde est globalisé pour la circulation des marchandises et des capitaux, pour les citoyens et les travailleurs, il en est tout autrement, surtout pour les peuples venant des pays pauvres.

C'est dans les valeurs et l'identité de notre syndicat que de combattre toutes formes de discriminations. Aujourd'hui nous n'avons aucune assurance que les populations traitées par le dispositif FRONTEX soient en sécurité et protégées par les conventions internationales sur les droits humains.

Loin de nous l'idée de montrer du doigt les collègues volontaires dans cette galère, mais plutôt de nous inquiéter des conséquences que pourraient avoir ces missions sur notre identité douanière qui forme le socle de notre existence dans le ministère de l'économie et des finances.

Le renforcement de notre implication dans ce dispositif terrestre (aujourd'hui 40 agents mais combien demain ?) risque d'accroître ce phénomène. C'est ainsi que nous voyons encore surgir des propositions parlementaires visant à remettre en cause l'unicité de la douane. Nous devons être collectivement vigilant.

Le SNAD CGT continuera d'œuvrer avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent pour défendre et promouvoir une douane d'utilité économique, sociale et environnementale.